

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE CARCASSONNE

Note de service

Objet : nouveau modèle d'arrêtés à utiliser par les services émetteurs et centralisé par la Direction de la Réglementation, de l'Etat Civil et des Elections.

Réf : RD/CRB/FM201711425

Dossier suivi par : Fabienne MUNOZ (poste 7922)
reglementation@mairie-carcassonne.fr

Le 28 décembre 2017

A l'attention de Mesdames et Messieurs Les Directeurs et Chefs de Service utilisant cette procédure

A compter du 1^{er} janvier 2018, un nouveau modèle d'arrêté sera instauré au service Réglementation et Affaires Générales qui centralise les arrêtés municipaux réglementaires.

Je vous demande donc de bien vouloir vous y conformer.

Vous trouverez ci-joint en copie le modèle retenu mentionnant le type et la taille de police requis. Par ailleurs, vous aurez également accès à un format word afin de vous en faciliter l'utilisation.

Le service Réglementation et Affaires générales reste à votre disposition pour toute information complémentaire.


Rénaud DREYER,
Directeur Général des Services



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE CARCASSONNE
(Times New Roman 18)

ARRÊTÉ
(Times New Roman 18)

N° : 2018-xxx
(Times New Roman 18)
Service :
(TNR 9)

PORTANT (TNR 14) xxx

Le Maire de la Ville de Carcassonne, Chef-lieu du Département de l'Aude, (TNR 10)

Vu

Considérant

ARRÊTE (TNR 14)

ARTICLE 1 : (TNR 12)

XXX

ARTICLE 2 :

XXX

(TNR 12)

Fait à Carcassonne, à l'Hôtel de Ville,

Le

L'Adjoint au Maire,

XXXX

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE : (TNR 12)

Compte tenu de la transmission en Préfecture (TNR 10)

Publication par affichage le (TNR10)

(TNR 6)

Conformément à l'article R102 du Code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant auprès de la collectivité signataire du présent document.